

# Projet de loi pour un gel des effectifs en santé et en éducation



Le «gel d'embauche» est l'une des mesures que le premier ministre Philippe Couillard avait à l'esprit lorsqu'il a déclaré la semaine dernière qu'il appuierait sur l'accélérateur ces prochaines semaines pour nettoyer l'ardoise des finances publiques du Québec.

Photothèque Le Soleil



[Jean-Marc Salvé](#)

Le Soleil

(Québec) Le gouvernement de Philippe Couillard déposera cet automne un projet de loi imposant «un gel d'effectifs» dans le réseau de l'éducation, ainsi que dans celui de la santé et des services sociaux.

C'est l'une des mesures que le premier ministre avait à l'esprit lorsqu'il a déclaré la semaine dernière qu'il appuierait sur l'accélérateur ces prochaines semaines pour nettoyer l'ardoise des finances publiques du Québec, d'après des informations recueillies par Le Soleil.

Le projet de loi portera sur le contrôle des effectifs. La mesure législative s'ajoutera au «gel d'embauche» annoncé par le gouvernement, peu après son élection, dans les ministères

et les organismes dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique, soit un périmètre comprenant entre 60 000 et 70 000 personnes (selon les entités prises en compte).

En imposant un gel d'effectifs aux grands réseaux de la santé et de l'éducation, Québec passera à une vitesse supérieure. Les établissements qui les composent regroupent en effet, au bas mot, près de 370 000 personnes. «Au bas mot», car l'étendue du périmètre de ces réseaux varie selon ce que l'on y inclut ou pas.

Les sociétés d'État pourraient aussi être visées par ce gel d'effectifs.

Un volet permettant au gouvernement de savoir qui travaille à quoi dans les réseaux de la santé et de l'éducation figurera également dans ce même projet de loi.

Québec se donnera ainsi, comme promis, les moyens de dénombrer les effectifs par catégorie d'emploi - et de savoir précisément combien d'employés fournissent des services directs à la population et combien oeuvrent dans l'administration.

## Réalités différentes

«Gel d'embauche» dans la fonction publique et «gel d'effectifs» dans le secteur parapublic élargi... Les expressions sont différentes parce qu'elles recourent des réalités différentes.

Explications : avec les départs à la retraite, le gel d'embauche dans la fonction publique devrait conduire à une baisse du nombre de fonctionnaires, puisque aucun nouvel employé n'est actuellement recruté - sauf autorisation spéciale.

Le gel d'effectifs à venir dans les réseaux correspondra, lui, à un plafonnement du nombre d'employés à son niveau actuel. Il n'indira pas de baisse. La croissance sera stoppée, mais les partants pourront être remplacés.

Le gouvernement veut par exemple réduire le nombre de cadres, particulièrement dans le domaine de la santé. Il dit vouloir poster plus de ressources aux services de première ligne.

Ces différents gels dans les secteurs public et parapublic s'inscrivent dans l'opération gouvernementale menant à l'équilibre budgétaire en 2015-2016.

© La Presse, Itée. Tous droits réservés.